

DE L'ETAT

Arrête :

Article unique

Concernant l'annonce d'emplois vacants ou nouveaux et les mises à pied, du 5 février 1975, est modifié comme

Intitulé (nouvelle teneur)

Concernant l'annonce d'emplois vacants ou nouveaux, de mises à pied et de réductions d'horaires

Deuxième considérant (nouveau)

du Conseil fédéral sur l'extension de la statistique du chômage du 9 juillet 1975,

Article 1, al. 2 (nouveau)

Il est mensuellement les informations sur le chômage

3, al. 1 (nouvelle teneur)

Les occupants plus de 5 travailleurs sont occupant plus de 5 travailleurs sont... Résiliation ou mise à pied

Art. 3 A (nouveau)

Les occupants plus de 5 travailleurs sont occupant plus de 5 travailleurs sont... Réductions d'horaires

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Jean-Paul GALLAND.

Chancellerie d'Etat

TE... de l'élection... Arve et Rhône... 1975

venu au Tribunal administratif dans le délai légal,

Arrête :

L'élection de MM. Pierre JACCARD et Alphonse BERNASCONI, en qualité de membres du fonds d'équipement communal pour la circonscription Arve et Rhône, est validée.

Les commissaires sont tenus au secret de fonction conformément à l'article 320 du code pénal (art. 3, al. 1, de la loi du 24 septembre 1963 concernant les membres des commissions officielles).

TAT, 8 octobre 1975... règlement du... cette élection; recours n'est par-

ARRÊTE

relatif à la dénomination de trois artères sur le territoire des communes de Cartigny, Aire-la-Ville, Chancy, Avully et Harand

Du 8 octobre 1975

LE CONSEIL D'ETAT,

vu la révision en cours de la loi sur les routes; vu l'accord des communes intéressées; vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature; vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

Arrête :

Il est donné les noms de :

- 1. Route du Moulin-de-la-Hatte (lieu-dit) à la route cantonale n° 73, partant de la route d'Aire-la-Ville (RC 74) au sud-est de ce village et aboutissant à la route de Cartigny (RC 72) vers le stand. L'ancienne dénomination : route de Cartigny à Aire-la-Ville est annulée. CV 26867
2. Route du Moulin-Roget (lieu-dit) à la route cantonale n° 85, partant de la route d'Avully (RC 70) dans le village d'Avully et aboutissant à la route de Chancy (RC 4) au départ de la route de Bellegarde. L'ancienne dénomination : route de Chancy à Avully est annulée. CV 1031
3. Route du Pont-de-la-Fin au tronçon compris entre la route d'Annecy (RC 28) et la frontière française (douane de Croix-de-Rozon). L'ancienne dénomination : route d'Annecy est annulée. CV 54950

Ces dénominations entrèrent en vigueur le 1er décembre 1975.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Jean-Paul GALLAND.

BUREAU DE RENSEIGNEMENT DE L'ETAT

Ce bureau est à la disposition du public afin de leur faciliter l'accès aux divers services de l'Etat.

Dans l'éventualité d'une formalité à accomplir, et si un doute se présente à votre esprit quant à l'instance compétente ou quant aux documents requis, n'hésitez pas à le consulter.

Adresse : 2, rue de l'Hôtel-de-Ville. Téléphone : 27 22 10.

Agences et bureaux L. BAVAUD Agences FUTURA-BRUOYOK... 10, rue Leclercq... 208244